AE LEFEBVRE FORMATIONS
www.movebo.fr
aelefebvre@orange.fr
02.35.37.58.58

Siret : 483 594 974
34 Avenue Pasteur
76000 ROUEN

Centre de formation professionnelle

Titre professionnel Enseignant de la conduite et de la sécurité routière

NOTRE METIER VOTRE PROFESSION

Présentation du centre de formation :

Depuis l'année 2005, date de création, le centre AE LEFEBVRE Formations monopolise ses compétences pour la formation initiale et continue des enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière.

Le centre dispose d'un groupe de formateurs qualifiés et expérimentés qui participent régulièrement à des formations continues. Chaque formateur(trice) excelle dans des compétences particulières et vous fera profiter de savoirs et savoirs faire allant de la psychologie à la gestion administrative en passant bien entendu par la pédagogie et la maitrise de situations de conduite.

Le gérant et directeur pédagogique, Lorenzo Lefebvre a exercé également en qualité d'organisateur et coordinateur des examens d'enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière pour toute la partie Nord de la France, et a participé à la création des programmes et des modalités d'évaluation du titre professionnel à la conduite et à la sécurité routière qui remplace depuis 2016 l'examen du BEPECASER (Brevet d'état pour l'enseignement à la conduite et à la sécurité routière).

Notre Centre dispose de 4 véhicules de dernière génération équipés par notre partenaire pour l'enseignement de la conduite automobile et de la sécurité routière et de deux lieux de formation dans deux contextes de circulation différents, un en centre-ville de Rouen et l'autre à Saint-Pierre de Varengeville (20 minutes du centre de Rouen). Chaque lieu dispose d'une salle de plus de 35 m² équipées de vidéo- projecteurs et d'équipements informatiques. Une salle informatique et un simulateur de conduite seront également à votre disposition pendant et après les horaires de formation.

Notre collaboration avec les auto-écoles Lefebvre favorisera des mises en situations professionnelles dans des conditions réelles.

Datadock
Organisme Référencé

Label Qualité d'Avis Clients
Opinion system

La profession d'enseignant de la conduite

L'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière a la responsabilité de préparer les apprenants à la conduite d'un véhicule de la catégorie B, en prenant compte le rôle des accompagnateurs dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite ou de la conduite supervisée.

Il (Elle) construit et anime des séances collectives de formation sur les règles du code de la route et les facteurs de risques intervenant dans la conduite d'un véhicule.

Il (Elle) assure des prestations de sensibilisation auprès de publics diversifiés tels que les enfants et les adolescents dans les établissements scolaires, les conducteurs novices et expérimentés, les salariés d'entreprise et particuliers conformément au Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC).

Il (Elle) représente l'établissement d'enseignement de la conduite automobile et de la sécurité routière et contribue à son image de marque. Il (Elle) assure la relation avec les différents clients, et participe au quotidien à la gestion administrative et logistique des formations.

Il (Elle) exerce ses missions en autonomie, dans le respect des procédures internes de l'établissement, en fonction de la nature et des cahiers des charges des prestations. Il (Elle) travaille sous la responsabilité directe de l'exploitant(e), ou d'un coordinateur(trice) pédagogique. L'enseignement de la conduite et de la sécurité routière exige le maintien d'une vigilance constante par rapport à l'environnement routier et au comportement de l'apprenant. L'enseignant doit adapter en permanence son discours et ses méthodes pédagogiques aux objectifs, aux besoins spécifiques et à la progression des apprenants en utilisant les ressources formatives appropriées.

Il (Elle) exerce une veille régulière concernant la règlementation, le secteur professionnel et ses évolutions.

Les prérequis pour être enseignant de la conduite et obtenir son autorisation d'enseigner :

- Être titulaire de la catégorie B du permis de conduire hors période probatoire (3 ans pour un apprentissage classique, 2 ans si AAC suivie)

- Avoir au moins 20 ans, un casier judiciaire vierge

- Correspondre aux aptitudes médicales du groupe lourd* (voir liste et conditions)

LISTE DES MÉDECINS AGRÉÉS CHARGÉS D'APPRÉCIER L'APTITUDE MÉDICALE À LA CONDUITE AUTOMOBILE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	COMMUNE	TÉLÉPHONE
Docteur BEAUD	Fabrice	Rue Louis Lesouef	MALAUNAY	02.35.74.48.79
Docteur BOULET	Pascal	40 route de Paris	BONSECOURS	02.35.80.19.68
Docteur CASAUBIEILH	Gérald	66 rue Saint-Hilaire	ROUEN	02.35.98.25.55
Docteur CORDIER	Arnaud	Avenue Georges Pompidou	BIHOREL	02.35.59.91.91
Docteur DELBENDE	Hubert	45 boulevard de l'Yser	ROUEN	02.35.70.60.00
Docteur DODART	Stéphane	2A rue des Peupliers	SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL	07.62.23.46.78
Docteur Du MAZAUBRUN	Pierre	8 rue Duguay Trouin	ROUEN	02.35.71.25.91
Docteur DURET	Marc	14 rue Jean Gaument	ELBEUF	02.35.77.01.13
Docteur EMO	Frédéric	6 Impasse du Bois l'Évêque	MONTMAIN	02.32.35.67.59
Docteur GAY	Dominique	47 bis rue Jean Lecanuet	ROUEN	02.35.88.08.08
Docteur LECOQ	Christian	356 rue Pierre Corneille	PETIT-COURONNE	02.35.68.10.31
Docteur LEDRU	Vincent	43 route de Paris	LE MESNIL-ESNARD	02.35.80.65.65
Docteur LE GUILLOU	Catherine	1 rue du Docteur Blanche	ROUEN	02.35.71.12.15
Docteur LEJEUNE	David	1 E rue du Trianon	SOTTEVILLE-LES-ROUEN	02.35.65.19.30
Docteur MEULEMAN	Benoît	99 rue Martainville	ROUEN	02.35.88.01.62
Docteur PINSON	Baudoin	87 rampe Saint Gervais	ROUEN	02.35.70.20.32
Docteur SANAVI	Milad	40 route de Paris	BONSECOURS	02.35.80.19.68
Docteur SECRET	Julien	188 chemin Clarin Mustad	DUCLAIR	02.35.37.50.50
Docteur YAECHE	Philippe	10 rue Benoît Malon	SOTTEVILLE-LES-ROUEN	02.35.73.63.11

ARRONDISSEMENT DU HAVRE

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	COMMUNE	TÉLÉPHONE
Docteur BLONDET	Matthieu	3 rue Jean Hascoët	LE HAVRE	02.35.41.26.93
Docteur CANUEL	Thierry	59 rue Laplace	LE HAVRE	02.35.47.17.44
Docteur DUMENIL	Jean-Luc	8-10 rue de l'Abbaye	LE HAVRE	02.35.51.72.44
Docteur GAMBERT	Xavier	14 rue Michel Morin	OCTEVILLE-SUR-MER	02.35.20.61.11
Docteur GANDON	Florian	132 boulevard François 1er	LE HAVRE	02 35 46 37 02
Docteur GENTIL	Christophe	73 rue de Fontaine la Mallet	LE HAVRE	02 35 19 08 45
Docteur LAGARDE	Xavier	3 rue Jean Hascoët	LE HAVRE	02.35.41.26.93
Docteur LANDEL	Yves	115 cours de la République	LE HAVRE	02.35.25.30.01
Docteur LEMERCIER	Alain	5 rue Louis Philippe	LE HAVRE	02.35.42.14.23
Docteur LEQUOY	Bertrand	2 place James de Coninck	LE HAVRE	02.35.47.06.55
Docteur MOHAMEDALI NANDJI	Aziz	1700 rue Maryse BASTIE	PORT JEROME SUR SEINE	02 35 38 60 78

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	COMMUNE	TÉLÉPHONE
Docteur BLIN	Jacques-Michel	9 place de Lombardie	ARQUES-LA-BATAILLE	02.35.85.59.45
Docteur CARON	Catherine	3 place de l'Église	ÉTALONDES	02.35.50.99.00
Docteur DESPEAUX	Christophe	42 rue du Grand Tendos	BOSC-LE-HARD	02.35.33.30.47
Docteur DODART	Stéphane	12 rue de la Voie	SERQUEUX	02.35.90.55.11
Docteur DUPREZ	Olivier	8 route de Dieppe	GRANDCOURT	02.32.97.40.80
Docteur DUTEL	François	CNPE Paluel BP 48	CANY-BARVILLE	06.98.08.36.88
Docteur GREGOIRE	Rémi	29 avenue de la Libération	NEUVILLE-LES-DIEPPE	02.35.84.19.16
Docteur LAMMENS	Bertrand	57 B rue Dillard	SAINT-SAENS	02.35.32.23.92
Docteur STEINBERG	Christophe	57 B rue Dillard	SAINT-SAENS	02.35.32.23.92

Docteur CASTELLANI	Serge	39 rue de l'Hôtel de Ville	CHAUMONT EN VEXIN	03.44.49.08.02

Liste des principales affections (affections visuelles) médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire des catégories lourdes (Enseignement de la conduite)

Arrêté du 21 décembre 2005 fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée

CLASSE II : ALTERATIONS VISUELLES			
2.1. Fonctions visuelles (testées s'il y a lieu avec correction optique)	2.1.1 : Acuité visuelle en vision de loin		Incompatibilité si l'acuité visuelle est inférieure à 8/10 pour l'œil le meilleur et à 1/10 pour l'œil le moins bon. Si les valeurs de 8/10 et 1/10 sont atteintes par correction optique, il faut que l'acuité non corrigée de chaque œil atteigne 1/20, ou que la correction optique soit obtenue à l'aide de verres correcteurs d'une puissance ne dépassant pas + ou - 8 dioptries, ou à l'aide de lentilles cornéennes (vision non corrigée égale à 1/20). La correction doit être bien tolérée. Avis spécialisé, si nécessaire. L'acuité est mesurée avec correction optique si elle existe déjà. Le certificat du médecin devra préciser l'obligation de correction optique. Avis spécialisé après toute intervention chirurgicale modifiant la réfraction oculaire.
	2.1.2 Champ visuel		Incompatibilité si le champ visuel binoculaire horizontal des deux yeux est inférieur à 160°, à 70° vers la gauche et la droite et à 30°vers le haut et le bas. Aucun défaut ne doit être présent dans un rayon de 30° par rapport à l'axe central. Avis spécialisé en cas d'altération du champ visuel.
	2.1.3 Vision nocturne		Avis spécialisé obligatoire. Si confirmation de l'affection : incompatibilité.
	2.1.4 Vision crépusculaire, sensibilité à l'éblouissement		Avis spécialisé.
	2.1.5 Sensibilité aux contrastes		Avis spécialisé nécessaire. Si confirmation de l'affection : incompatibilité.
	2.1.6 Vision des couleurs		Les troubles de la vision des couleurs sont compatibles. Le candidat en sera averti, en raison des risques additionnels liés à la conduite de ce type de véhicules.
	2.2.1 Antécédents de chirurgie oculaire		Avis spécialisé.
2.2. Autres pathologies oculaires	2.2.1 Antécédents de chirurgie oculaire		Avis spécialisé.
	2.2.2 Troubles de la mobilité cf. classe IV	Blépharospasmes acquis	Avis spécialisé obligatoire. Si confirmation de l'affection : incompatibilité.
		Mobilité du globe oculaire	Incompatibilité des diplopies permanentes ne répondant à aucune thérapeutique optique, médicamenteuse ou chirurgicale. Avis du spécialiste. Les strabismes ou hétérophories non décompensées sont compatibles si l'acuité visuelle est suffisante.
		Nystagmus	Avis spécialisé obligatoire. Si confirmation de l'affection : incompatibilité.

Processus d'accès à la formation

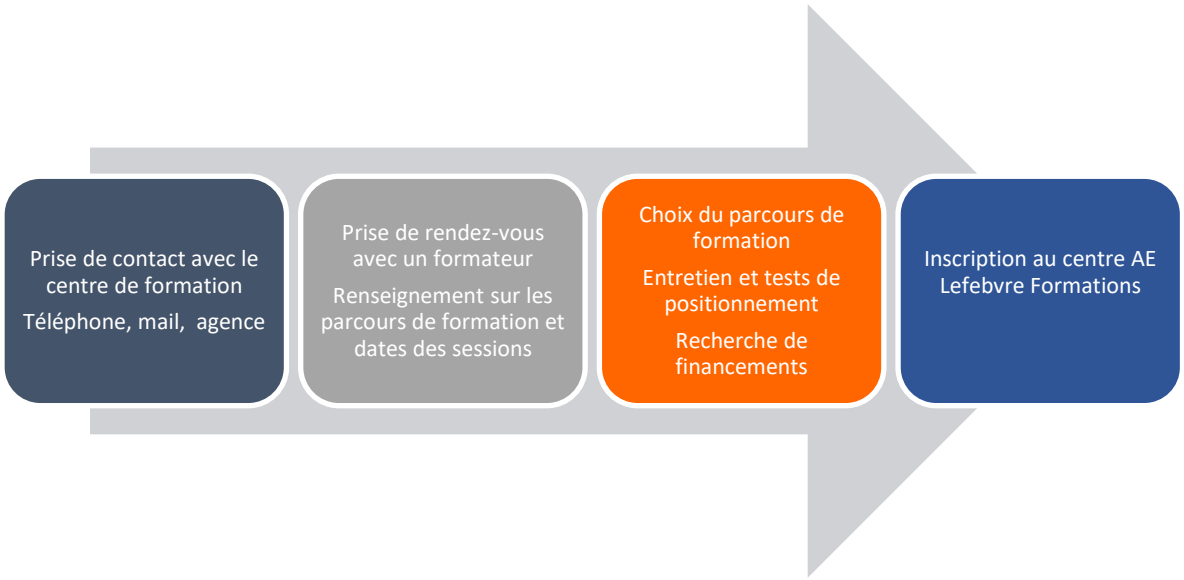

La Formation d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière

La formation au titre professionnel enseignement de la conduite automobile et de la sécurité routière est validée par un examen qui aboutit à un diplôme, le titre Professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière TP ECSR.

Il s'agit d'un titre inscrit au RNCP de niveau III (niveau Bac +2).

Cette formation se réalise dans un centre de formation agrée et comporte 2 certificats de compétences professionnelles (CCP1 et CCP2).

Le CCP1 ou activité 1 : **Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur.** Permettra au futur enseignant de la conduite de réaliser l'ensemble des activités de formations dans l'auto-écoles.

Le CCP2 ou activité 2 : **Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement.** Permettra aux futurs enseignants de réaliser des missions de sensibilisation auprès d'un public titulaire ou non du permis de conduire (association, entreprise, école etc…)

D'une durée de 910 heures en centre de formation complétée de 280 heures de stage en entreprise, la formation au titre professionnel d'enseignant de la conduite permet alors l'acquisition de connaissances réglementaires, techniques et pédagogiques nécessaires au métier d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Deux chemins d'accès vers le titre professionnel :

- La formation continue où l'ensemble du cursus sera réalisé à la suite.
  Le passage de l'ensemble des épreuves du titre se fera à l'issue de cette formation.
- La formation progressive, la première partie du cursus de formation sera réalisée en continue, le passage des épreuves du CCP1 permettra l'accès à une période de professionnalisation en entreprise. Celle-ci se fera par le biais de l'alternance afin de préparer le candidat aux épreuves du CCP2.

Les différents parcours de formation

Formation initiale commune aux 2 filières de formations (CCP1 et CCP2)
Durée = 6 mois

Passage des épreuves de la première partie du titre pour la filière progressive

Obtention d'une ATRE *

Contrat de professionnalisation en entreprise

Alternance formation/ entreprise
Durée = 1 an

Passage des épreuve de la 2ème partie du titre

Obtention du titre

Formation à la 2ème partie du titre (Activité 2)
Durée = 3 mois

Passage et obtention de l'ensemble des épreuves du titre

*ATRE = Autorisation temporaire et restrictive d'enseigner

AE Lefebvre Formations
Siret : 483 594 974
34 avenue Pasteur 76000 Rouen
Agrément d'exploitation N° F 15076 0002 0 délivré par le préfet de Seine Maritime, Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 237604150 76 auprès du préfet de région Normandie

Titre professionnel d'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière (TP ECSR)

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ Être capable de former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives dans le cadre des réglementations en vigueur.
- ✓ Être capable de sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement.

DUREE DE LA FORMATION :

- 1190 heures
  - 910 heures de cours théoriques et pratiques
  - 280 heures de stage en entreprise
- 35 heures de formation hebdomadaires du lundi au vendredi
  9H00/12H30 – 13h30/17H00

LIEUX DE LA FORMATION :

- 34 Avenue Pasteur
  76000 Rouen

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

MODULES :

• L'ENVIRONNEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CONDUITE ROUTIÈRE :
- La politique de la sécurité et de la conduite routières (évolutions et orientations)
- Le cadre de l'activité ESCR
- L'automobile : caractéristiques techniques, mise en conformité et réglementation des véhicules

• LES FONDAMENTAUX SPÉCIFIQUES A L'ENSEIGNEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CONDUITE ROUTIERE :
- Analyse de la tâche appliquée à la conduite d'un véhicule
- Physiologie du conducteur
- Psychologie du conducteur
- Notions pédagogiques didactiques appliquées à la sécurité et à la conduite routière

• INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE APPLIQUÉE A L'ECSR :
- Construction et préparation d'une séance individuelle ou collective de formation à l'ECSR dans le respect du REM

• ANIMATION PÉDAGOGIQUE D'UNE SÉANCE DE FORMATION A LA SÉCURITÉ ET CONDUITE ROUTIÈRE :
- Les techniques d'animation appliquées à l'ECSR
- La gestion des conflits
- Les techniques de gestion de l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage.

• PÉDAGOGIE DE LA CONDUITE SUR VÉHICULE LÉGER :
- La pédagogie sur véhicule à double commande
- La gestion du stress
- L'anticipation des risques potentiels dans l'ECS

• TECHNIQUES D'ÉVALUATION ET DE REMÉDIATION APPLIQUÉES A L'ECSR :
- L'Évaluation de l'apprentissage de la SCR
- Les difficultés d'apprentissage de la conduite automobile
-Techniques de remédiation des apprentissages.

AE Lefebvre Formations
Siret : 483 594 974
34 avenue Pasteur 76000 Rouen
Agrément d'exploitation N° F 15076 0002 0 délivré par le préfet de Seine Maritime, Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 237604150 76 auprès du préfet de région Normandie

DESCRIPTIF DE LA FORMATION (suite)

• MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE D'UNE DEMANDE RELATIVE A UNE PRESTATION DE SENSIBILISATION :
-Les actions de sensibilisation à la sécurité routière dans le respect du continuum éducatif
- L'appréhension du cadre administratif, juridique et économique lié à la conduite d'actions de sensibilisation SCR
- Les techniques d'élaboration d'une proposition
- Les outils de communication

•INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE APPLIQUÉE A L'ECSR :
- Construction et préparation d'une séance individuelle ou collective de formation

•CONSTRUCTION ET PRÉPARATION D'UNE ACTION DE SENSIBILISATION A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE :
- Adaptation des méthodes et des techniques aux publics cibles
- Les étapes d'élaboration d'une action de sensibilisation dans le respect de l'engagement contractuel.

•ANIMATION D'UNE SÉANCE DE SENSIBILISATION A LA SÉCURITÉ ROUTÈRE ET AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :
-Techniques d'élaboration et exploitation d'une phase de diagnostic
-Techniques d'animation et de coanimation adaptées aux publics visés
- Exploitation d'une phase d'analyse

• ÉVALUATION DES DISPOSITIFS ET DE SES PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR LES FAIRE ÉVOLUER :
-L'évaluation des actions de sensibilisation
-Confrontation de ses pratiques professionnelles

• STAGE EN ENTREPRISE

COMPETENCES

- Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation.
- Animer une séance collective de formation à la sécurité routière
- Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger
- Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants.
- Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage.
- Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier.
- Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels.
- Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation.
- Construire et préparer une action de sensibilisation.
- Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière et au respect de l'environnement.
- Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer.

AE Lefebvre Formations
Siret : 483 594 974
34 avenue Pasteur 76000 Rouen
Agrément d'exploitation N° F 15076 0002 0 délivré par le préfet de Seine Maritime, Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 237604150 76 auprès du préfet de région Normandie

DESCRIPTIF DE LA FORMATION (suite)

Public visé et prérequis :

- Être titulaire du permis de conduire de la catégorie B
- Absence de casier judiciaire
- Savoir lire et écrire correctement
- Savoir s'exprimer à l'oral

Résultats attendus :

- Être capable de former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives dans le cadre des réglementations en vigueur par la réussite des épreuves de certification du titre professionnel.
- Être capable de sensibiliser l'ensemble des usagers de la route par l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement par la réussite des épreuves de certification du titre professionnel.

ENCADREMENT ET MOYENS MIS A DISPOSITION

Formateurs et qualification

- 3 formateurs titulaires du BAFM (Brevet d'aptitude à la formation de moniteur)

Moyens pédagogiques & techniques

- Salle équipée de moyens multimédias (Ordinateur, Vidéoprojecteur, connexion à internet en wi-fi libre, écran plat, lecteur DVD et disque dur)
- Ouvrage pédagogique mis à disposition
- Véhicules écoles équipés de double commande (Boite manuelle et boite automatique)
- Mises en situations professionnelles régulières
- Evaluations continues et QCM réguliers
- Intégration des dernières technologies numériques dans la formation
- Classe inversée et pratiques pédagogiques basées sur les neurosciences
- Aide et tutorat à l'élaboration du dossier professionnel
- Aide et tutorat à l'élaboration du document d'analyse d'une demande d'action de sensibilisation à la sécurité routière
- Aide et tutorat à la réalisation d'un support numérique projetable présentant une action de sensibilisation réalisée

AE Lefebvre Formations
Siret : 483 594 974
34 avenue Pasteur 76000 Rouen
Agrément d'exploitation N° F 15076 0002 0 délivré par le préfet de Seine Maritime,
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 237604150 76 auprès du préfet de région Normandie

EVALUATION DE LA FORMATION ET DIPLOME FINAL

Epreuves liées à l'activité 1 :

- Mises en situations professionnelles : 2 heures
  - Animation d'une séance collective théorique de formation à la sécurité routière
  - Animation d'une séance individuelle pratique de formation à la sécurité routière
- Entretien technique avec le jury sur les mises en situations ainsi que les connaissances spécifiques liées à l'enseignement de la conduite : 1 heure

Epreuve liées à l'activité 2 :

- Présentation d'une action de sensibilisation à la sécurité routière : 30 minutes
- Entretien avec le jury à la suite de cette présentation : 30 minutes à 1 heure

Epreuve pour l'ensemble du titre :

- Entretien final avec le jury sur les représentations du métier d'enseignant de la conduite : 30 minutes

➔ L'ensemble des observations liées à ces épreuves fonde la décision du jury pour la délivrance du ***Titre Professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière*** (ECSR) délivré par le Ministère de l'emploi, niveau BAC +2.

AE Lefebvre Formations
Siret : 483 594 974
34 avenue Pasteur 76000 Rouen
Agrément d'exploitation N° F 15076 0002 0 délivré par le préfet de Seine Maritime, Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 237604150 76 auprès du préfet de région Normandie

Modalités d'évaluation du titre professionnel

Référentiel d'évaluation téléchargeable et consultable sur le la page :
https://www.banque.di.afpa.fr/espaceemployeurscandidatsacteurs/EGPResultat.aspx?ct=01303m02&type=t

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Construire et préparer le scénario d'un séance individuelle ou collective de formation Animer une séance collective de formation à la sécurité routière Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants Repérer les difficultés d'apprentissage et savoir y remédier Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels	2h00	L'évaluation comporte 2 parties indépendantes : Animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière Animation d'une séance individuelle de formation à la conduite
Entretien technique	Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation Animer une séance collective de formation à la sécurité routière Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels	1h00	Devant le jury, le candidat motive ses choix pédagogiques lors de la mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur : - sa prestation lors de la mise en situation professionnelle, - ses connaissances en matière de réglementation et sécurité routières, - ses compétences en matière d'encadrement lors de l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage
Questionnaire professionnel	Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation Animer une séance collective de formation à la sécurité routière Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage	0h45	Le questionnaire vérifie les connaissances du candidat en matière de réglementation de la profession, du code de la route et principes de sécurité routière (50 questions).
Questionnements à base de production(s)	Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation Construire et préparer une action de sensibilisation Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer	1h00	Le candidat présente oralement au jury une action de sensibilisation qu'il a mise en œuvre dans le cadre d'une période en entreprise. Le jury questionne le candidat sur sa présentation orale et sur le document présentant l'analyse de cette demande d'action de sensibilisation à la sécurité routière qu'il a réalisée et la réponse à cette demande.
Entretien final		0h30	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. L'entretien final porte sur la représentation du candidat du métier d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.
	Durée totale des épreuves pour le candidat :	5h15	

En amont des épreuves du titre le candidat devra :

- Avoir réalisé les évaluations passées en cours de formation (ECF) et présenter sont livret d'évaluation rempli et co-signé par le centre de formation, le formateur et le candidat.

- Réaliser un dossier professionnel, présentant 1 à 3 exemples de pratiques professionnelles. Ce dossier permettra la description d'activités réalisées au cours de la formation (stage inclus) par le candidat.

- Réaliser une action de sensibilisation à la sécurité routière.

- Rédiger un dossier présentant l'analyse et la réponse à une demande d'action de sensibilisation à la sécurité routière, comprenant entre 40000 et 45000 caractères (espaces compris).

- Réaliser un support numérique projetable présentant l'action de sensibilisation à la sécurité routière réalisée en amont.

LES TAUX DE REUSSITE :

Depuis 2016 l'année de naissance du titre professionnel le centre AE LEFEBVRE Formations a formé 75 stagiaires/candidats au titre professionnel enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Sur les 75 candidats, 2 ont abandonné et 1 a échoué.

Taux d'abandon sur 5 ans : 2.9%

Taux de réussite sur 5 ans : 96%

Sur les 72 candidats ayant réussi l'examen :

61 ont réussi lors du premier passage : 81,3 % de réussite au premier passage (sur 75 candidats)

8 ont réussi lors du deuxième passage et 3 lors du troisième.

Le taux de retour à l'emplois sur 6 mois est de 86.3 %, la grande majorité des stagiaires se sont fait embaucher dans l'entreprise d'accueil dans laquelle ils avaient fait le stage.

AE Lefebvre Formations
Siret : 483 594 974
34 avenue Pasteur 76000 Rouen
Agrément d'exploitation N° F 15076 0002 0 délivré par le préfet de Seine Maritime, Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 237604150 76 auprès du préfet de région Normandie

Evolutions possibles

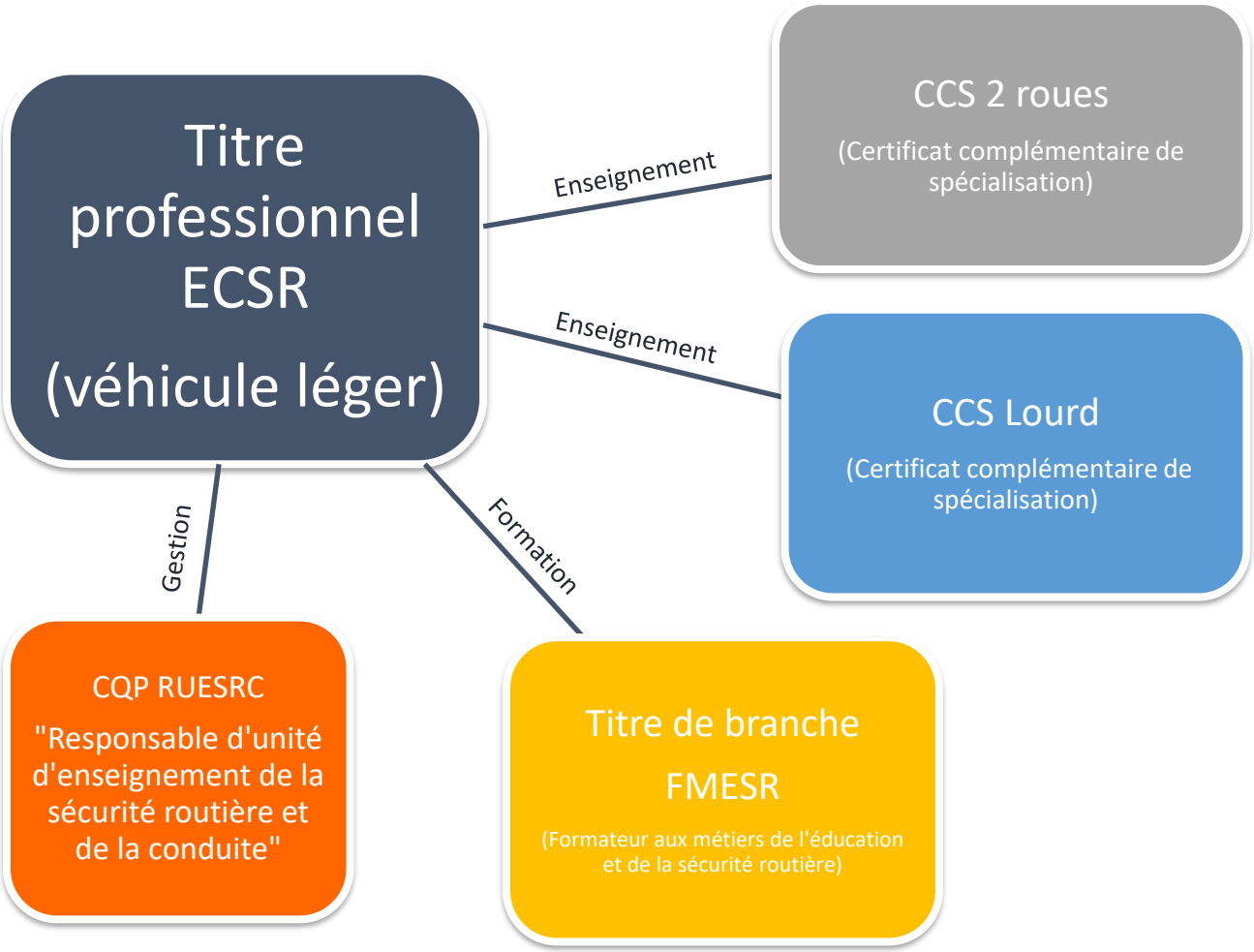

- CL'enseignant de la conduite titulaire du TP ECSR peut, lorsqu'il a le permis BE (Véhicule B attelé d'une remorque) <u>enseigner la conduite des véhicule B avec remorque sans formation supplémentaire</u>.
- L'enseignant de la conduite peut se diriger vers les <u>concours d'IPCSR</u> (Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière) et entrer dans la fonction publique.